

Bourg Saint Maurice - Le 12/05/2019

COMMUNICATION DU CONSEIL SYNDICAL

Objet: Synthèse de notre assemblée Générale 2019

- 1) Encore une fois, merci à tous ceux qui ont pris la peine de renvoyer leur pouvoir pour permettre la prise de décisions, souvent importantes pour la gestion de notre résidence. Malgré tout, deux résolutions ont été rejetées, faute d'atteindre la majorité des tantièmes, exigée par l'article 25 (soit plus de 50 000)
- 2) Comptes 2018 approuvés et quitus octroyé à CIS pour sa gestion.
- 3) La validation des conditions transactionnelles de licenciement de notre ancien gardien.
- 4) La validation du renouvellement des contrats chauffage et piscine avec Idex, ainsi que le nouveau contrat pour 3 ans de fourniture d'électricité auprès d'Electricité de Savoie.
- 5) Toutes les propositions de travaux ont été acceptées, à l'exception des deux mentionnées ci-dessus (création de 12 places supplémentaires de parking et création d'un espace pour les motos) dont principalement :
 - a. Le démarrage des travaux de rénovation des circulations intérieures (4ième et 3ième étages) avec mise en peinture des murs, plafonds et portes ainsi que le changement des revêtements de sol
 - b. La reprise du cycle des entretiens de bardage et boiseries extérieures. Un échange est intervenu sur le remplacement ((à étudier) des bardages par des produits synthétiques, imitant le bois mais ne nécessitant plus d'entretien.
 - c. La dernière tranche d'échange des luminaires des escaliers par des produits à Led avec détecteur de présence (idem couloirs)
 - d. La mise en place d'un phare Led sur le parking du haut, trop faiblement éclairé depuis le départ du 7ième BCA.
 - e. Des travaux de peinture dans tous les escaliers.

Le PV complet vous parviendra dans les prochaines semaines.

Un échange est déjà intervenu avec la SAS (société d'aménagement de la Savoie) pour les alerter contre les nuisances liées aux importants travaux entrepris en haut de la résidence afin qu'ils prennent les mesures nécessaires pour en limiter les effets cet été.

Enfin, nous sommes preneurs de toutes les idées qui permettraient un suivi attentif de l'utilisation des places de parking, celles-ci étant en nombre inférieur à celui des occupants potentiels. En fait, comment éviter les occupations illicites, excessives, abusives (épaves) ou autres qui se font au détriment des ayants-droit.

Le Conseil Syndical